** C H S C T R E A d’ILE DE FRANCE**

 **Comité d'Hygiène, de Sécurité**

**et des Conditions de Travail Régional de l’Enseignement Agricole**

**Réunion du 10 décembre 2015**

**Une Délégation SNETAP-FSU composée de :**

Tony Dos Santos, Fathia Lounici, Patrice Aublanc, Claire Pinault, Christine Cattant, Jean-Philippe Bayeul.

**1.Secrétaire du CHSCTREA et temps syndical**

(cf : Note de Service SG/SRH/SDDPRS/2015-606 du 17-07-2015)

Le SNETAP-FSU, majoritaire dans ce comité, propose et obtient à l’unanimité des organisations syndicales présentes (SNETAP-FSU et CGT), que Tony Dos Santos devienne le secrétaire de cette instance. Par ailleurs, dans le cadre de la note de service sur les CHSCT, parue cette été, le SNETAP-FSU a choisi de concentrer son temps de décharge syndicale hebdomadaire attribué, sur trois personnes, T. Dos Santos - Brie - (3 heures), Fathia Lounici – St Germain en laye (2 heures) et Patrice Aublanc – La Bretonnière (0,6h).

*Nos réactions :*

*Notre ministère s’aligne enfin sur les autres au sujet du temps syndical attribué aux membres des CHSCT. Notre choix a été de disposer d’au moins un membre référent dans chaque EPL francilien. Plusieurs dossiers seront étroitement suivis par ce trio qui néanmoins se voudra force de proposition : un travail sur les addictions est en projet, par exemple. Cependant, afin que le secrétaire puisse être joignable par toute la communauté éducative régionale, nous revendiquons des moyens téléphoniques pour celui-ci.*

**2.Suivi du plan de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)**

(cf : NdS du SG/SRH/SDDPRS/2014-629 du 29/07/2014)

Un plan d'envergure sur la prévention des risques psychosociaux est une priorité du CHSCT ministériel. L'objectif est d'effectuer un diagnostic et un plan d'actions pour chaque établissement, afin d'améliorer les conditions de travail en traitant les difficultés existantes.

La formation des directeurs est terminée au niveau régional. Celle des membres du CHSCTR est en cours.



*Nos réactions :*

*Les chefs du projet doivent être rapidement identifiés par les EPL. Force est de constater que l’Ile de France n’est pas en mesure de présenter les plans de prévention des trois EPL, alors que l’accord-cadre l’exige.*

*Nous obtenons qu’un tableau « point d’étape », puisse nous informer de la situation des travaux dans chaque établissement à ce sujet.*

*Le SNETAP-FSU exige que les assistants de prévention soient identifiés - et leurs lettres de mission actées – dans les trois communautés éducatives agricoles franciliennes.*

**3. Cellule de Veille et d’alerte**

Après avoir été sollicitée régulièrement en 2013-2014, la cellule a été mise en veille en raison de mouvements importants au sein de ses membres. Un groupe de travail en janvier est programmé afin de revoir son fonctionnement, pour la redynamiser.

**4. Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**

*(cf : circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publié au* [*BO EN Hors-Série n° 3*](http://www.iffo-rme.fr/files/BO_HS3_1.pdf)*)*

Le PPMS est un dispositif règlementaire dont l’objectif est de mettre en place une organisation interne à l’établissement afin d’assurer la **mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l’établissement** en cas d’accident majeur externe à l’établissement.
Ce plan définit notamment des lieux de **confinement** répartis dans l’EPL, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l’attente de l’intervention des secours.

Ce plan était à rédiger pour 2002. En raison des attentats de novembre 2015, la DGER a décidé d’exiger des EPL franciliens qu’ils rédigent ce plan et en informent les usagers et les personnels avant la fin janvier 2016.

Un exercice est prévu dans le lycée de Saint Germain-en-Laye, le 17 décembre 2015.

*Nos réactions :*

*S’il est urgent d’appliquer des commandes de circulaire datant de 2002, il convient également de concevoir ce plan avec grande sérénité et de s’entourer d’acteurs et d’experts compétents.*

*En outre, le SNETAP-FSU demande que soit communiqué rapidement au CHSCTREA, un calendrier des exercices prévus pour les deux autres établissements publics de la région.*

**5.Application Vigipirate “Alerte**  **Attentat”**

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, les mesures en matière de sortie des apprenants sont très réglementées. Néanmoins, depuis quelques jours, si les équipes préviennent le SRFD dans les délais, il est possible d’organiser des sorties pédagogiques.

Les chefs d’établissements ont été informés dès les premières heures, après les évènements tragiques, de la procédure à suivre (maintien de l’ouverture des lycées, restriction des accès et minute de silence). Se pose le problème de l’organisation des EPLEFPA qui sont des sites ouverts. La directrice de la DRIAAF, madame Zalay, a envoyé un courrier au président du conseil régional (précédent et nouvelle) pour des moyens supplémentaires au sujet de la sécurisation du site.

*Nos réactions :*

*Le SNETAP-FSU s’interroge sur les modes d’organisation de l’accueil des usagers après les attentats. La cellule psychologique du ministère n’a pas été sollicitée malgré les demandes de représentants du personnel alors que des apprenants ont perdu des proches dans cette tragédie. Concernant la sécurisation des sites des EPL, nous dénonçons la mobilisation abusive du personnel d’établissement pour surveiller les entrées des lycées. Il convient également de ne point omettre la sécurité informatique.*

**6.Médecine de prévention des agents**

Face à nos interpellations répétées, en avril dernier, l’administration tente de trouver des solutions. Une convention Interministérielle de la Grande Couronne d’Ile de France serait en cours de signature à Saint Germain. Dans le département de la Seine-et-Marne, la situation est plus complexe. La MSA vient de recruter un médecin : petit espoir pour la rentrée 2016 ?

*Nos réactions :*

*Le problème demeure… l’agent francilien ne peut toujours pas demander, sans difficultés, une consultation auprès d’un médecin du travail. C’est une demande que nous poserons sans relâche, lors de chaque CHSCTREA, afin que de bonnes conditions à ce sujet se rétablissent pour le personnel titulaire, contractuel d’Etat et sur budget.*

***Tony Dos Santos, le 11 décembre 2015***

***Secrétaire du CHSCTREA Ile de France***